Département du Tarn

République Française

CTE DE CNES SIDOBRE VALS ET PLATEAUX

Nombre de membres en exercice: 32	**Séance du 14 décembre 2020**
	L'an deux mille vingt et le quatorze décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 14 décembre 2020, s'est réunie sous la présidence de
Présents : 28	**Sont présents:** Jean-Marie FABRE, François BONO, Jean-Claude GUIRAUD, Françoise PONS, Michel PETIT, Didier GAVALDA, Alain RICARD, Nicolas ALIBERT, Brigitte PAILHE FERNANDEZ, Christine BERNOT, Francis GALINDO, Marie-Christiane BOUSQUET, Christine CALVET, Gilles COMBES, Jean-Marie DESSENS, David ESCANDE, Françoise GAU, Michel LOUBET, Roger MEUNIER, Paul MUFFATO, Elsa PERRICHON, Patrick PISTRE, Christian SAISSAC, Valérie SEGUIER, Serge SERIEYS, Denis SOLIVERES, Jean-Michel TALMANT, Geneviève VIALATTE
Votants: 31	
	Représentés: Lucien BIAU par Jean-Claude GUIRAUD, Françoise NOGUES par Serge SERIEYS, Myriam PELFORT par Michel PETIT
	Excuses: Bernard CALVET
	Absents:
	Secrétaire de séance: François BONO

Modification du tableau d'évaluation des charges transférées 2020 - Attributions de compensation aux communes (DE_2020_124)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
VALIDE la proposition de modification du tableau d'évaluation des charges transférées à la communauté par les communes membres pour l'année 2020.
APPROUVE le calcul des attributions de compensation pour chaque commune, conformément au nouveau tableau ci-annexé.

Approbation des formules de calculs pour la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) (DE_2020_125)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE les formules de calcul de la REOM 2021,
AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Approbation des tarifs annuels et du tableau de classement des professionnels pour la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) (DE_2020_126)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE les tarifs de la REOM 2021 ainsi que la grille tarifaire des professionnels annexée à la délibération,
AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Réduction de forfait REOM 2020 pour les commerces contraints à la fermeture temporaire par le COVID-19 (DE_2020_127)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE la proposition de baisser d'un cran le forfait des professionnels ayant dû fermer en raison du COVID-19
APPROUVE la proposition de baisser la part traitement des hébergeurs de 5€ à 3€ par place pour la REOM 2020
AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Modification du règlement de service pour l'enlèvement des déchets ménagers (DE_2020_128)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE les modifications du règlement de service pour l'élimination des déchets applicables à compter du 1er janvier 2021.
AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Modification des statuts du PETR des Hautes Terres d'Oc (DE_2020_129)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :
ACCEPTE les modifications des statuts du PETR des Hautes Terres d'Oc telles que présentées par le Président.

Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'aide auxiliaire de puériculture (DE_2020_130)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité,
De supprimer, à compter du 01/01/2021, un emploi permanent à temps non complet à 25 heures hebdomadaires d'adjoint technique (fonction aide auxiliaire de puériculture) ;
De créer, à compter de cette même date, un emploi permanent à temps non complet à 28.5 heures hebdomadaires d'adjoint technique (fonction aide auxiliaire de puériculture) ;
D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Vote de crédits supplémentaires - Budget général (DE_2020_131)

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées.

Adhésion au contrat groupe ouvert à adhésion facultative, garantissant les risques financiers liés à la protection sociale statutaire des personnels territoriaux pour la période 2021-2024 - autorisation de signer le contrat, choix des garanties, délégation (DE_2020_132)

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

D'ADHERER à compter du 01.01.2021 au contrat groupe proposé par le Centre de gestion pour la période 01.01.2021 au 31.12.2024 pour la couverture des risques financiers qu'encourt la commune (établissement) en vertu de ses obligations à l'égard de son personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service,
AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat d'assurance à intervenir avec le groupement CNP ASSURANCES (compagnie d'assurance) – GRAS SAVOYE GRAND SUD OUEST (intermédiaire d'assurance) déclarés attributaires du marché conclu par le Centre de Gestion FPT du Tarn, ainsi que toutes pièces annexes,
CHOISIT pour la communauté de communes les garanties et options d'assurance
DELEGUE au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn la tâche de gérer le marché public d'assurance précité et ce, jusqu'au terme de celui-ci à savoir, jusqu'au 31.12.2024. Cette délégation de gestion fera l'objet d'une indemnisation égale à 3.5% du montant des cotisations annuelles versées par la collectivité à l'assureur, ces cotisations étant directement prélevées par le Centre de Gestion auprès de la collectivité adhérente,
Les missions confiées au Centre de gestion sont détaillées dans le projet de convention proposé par le Centre de Gestion.
AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention de gestion avec le Centre de gestion du Tarn ainsi que toutes pièces annexes.

Avenant n°3 à la convention de gestion - Accueil centre bien être (DE_2020_133)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de passer un avenant à la convention de gestion de l'accueil du centre de bien-être de l'espace loisirs aquatiques « Aquamonts » et du camping « La forêt », commune de Saint-Pierre-de-Trivisy.
DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour signer cet avenant ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

Vote de crédits supplémentaires - Budget annexe spanc (DE_2020_135)

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Acte en la forme administrative - Département du Tarn (DE_2020_136)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE l'achat du terrain au Département du Tarn pour un montant de 1 (un) euro.
DECIDE d'établir cet achat par acte en la forme administrative pour l'achat des parcelles A 833.
DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour établir l'acte en la forme administrative.
NOMME François BONO, 1er vice-Président, pour signer cet acte au nom de la communauté de communes.

Acte en la forme administrative - MALHIE Michel et Madame MALHIE née APARICIO Fabienne (DE_2020_137)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'achat des terrains à Monsieur MALHIE Michel et Madame MALHIE née APARICIO Fabienne pour un montant de 1 (un) euro.
DECIDE d'établir cet achat par acte en la forme administrative pour l'achat des parcelles A 830 et A 831 sur la commune de Brassac.
DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour établir l'acte en la forme administrative.
NOMME François BONO, 1er vice-Président, pour signer cet acte au nom de la communauté de communes.

AVENANT N°3 à la convention de mise à disposition auprès de l'association du Musée du Protestantisme - annule et remplace la délibération n°DE_2020_134 pour erreur matérielle (DE_2020_134_BIS)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de modifier la convention de mise à disposition auprès de l'association du Musée du Protestantisme par un Avenant n°3 quel que joint en annexe.
DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour mettre en œuvre cet avenant ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

Instauration du Compte Épargne Temps (DE_2020_138)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'instaurer un CET pour les agents intercommunaux concernés, à compter du 1er janvier 2021, conformément aux principes énoncés.
PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Règlement d'intervention économique en matière d'immobilier d'entreprise (DE_2020_139)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le nouveau règlement d'intervention économique en matière d'immobilier d'entreprise de la communauté de communes, tel que joint en annexe
DECIDE que ce nouveau règlement s'appliquera désormais pour tout ce qui concerne l'intervention économique en matière d'immobilier d'entreprise.de la Communauté de communes
DONNE POUVOIR à Monsieur le président pour mettre en œuvre ce règlement et pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Achat à l'€uro symbolique du bâtiment hébergeant la crèche " La Souris verte " et l'Accueil de loisirs sans hébergement à la commune de Brassac, dans le cadre de la compétence " Action sociale d'intérêt communautaire " (DE_2020_140)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'acheter, à l'€uro symbolique, à la commune de Brassac, le bâtiment hébergeant la crèche « La Souris verte » et l'Accueil de loisirs sans hébergement, conformément aux conditions décrites ci-avant.
DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour mettre en œuvre ce dossier.

DECIDE d'établir cet achat par acte en la forme administrative.
DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour établir l'acte en la forme administrative.
NOMME Monsieur François BONO, 1er Vice-Président, pour signer cet acte au nom de la communauté de communes.

Achat à l'€uro symbolique du bâtiment hébergeant la crèche " Ma bulle " à la commune de Roquecourbe, dans le cadre de l'exercice de la compétence " Action sociale d'intérêt communautaire " (DE_2020_141)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'acheter, à l'€uro symbolique, à la commune de Roquecourbe, le bâtiment hébergeant la crèche « Ma bulle », conformément aux conditions décrites ci-avant.
DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour mettre en œuvre ce dossier.
DECIDE d'établir cet achat par acte en la forme administrative.
DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour établir l'acte en la forme administrative.
NOMME Monsieur François BONO, 1er Vice-Président, pour signer cet acte au nom de la communauté de communes.

Achat d'un terrain à l'€uro symbolique du bâtiment hébergeant la crèche " Les petits troubadours " à la commune Burlats dans le cadre de la compétence " Action sociale d'intérêt communautaire " (DE_2020_142)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'acheter, à l'€uro symbolique, à la commune de Burlats, le bâtiment hébergeant la crèche « Les petits troubadours », conformément aux conditions décrites ci-avant.
DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour mettre en œuvre ce dossier.
DECIDE d'établir cet achat par acte en la forme administrative.
DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour établir l'acte en la forme administrative.
NOMME Monsieur François BONO, 1er Vice-Président, pour signer cet acte au nom de la communauté de communes.

Achat à l'€uro symbolique du bâtiment hébergeant la crèche " Les petits cailloux " à la commune de Lacrouzette, dans le cadre de l'exercice de la compétence " Action sociale d'intérêt communautaire " (DE_2020_143)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'acheter, à l'€uro symbolique, à la commune de Brassac, le bâtiment hébergeant la crèche « Les petits cailloux », conformément aux conditions décrites ci-avant.
DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour mettre en œuvre ce dossier.
DECIDE d'établir cet achat par acte en la forme administrative.
DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour établir l'acte en la forme administrative.
NOMME Monsieur Jean-Claude GUIRAUD, 2ème Vice-Président, pour signer cet acte au nom de la communauté de communes.